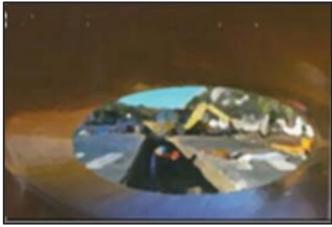


ASSAINISSEMENT COLLECTIF

↳ 78 300 abonnés soit 93 % des habitations.



↳ 969 km de canalisations (721 km en gravitaire et 248 km de refoulement).

↳ 407 postes de refoulement dont 210 sont télésurveillés.



↳ Réseau de type séparatif, il ne reçoit que les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales.



↳ Les unités de traitement :

★ **5 Stations d'Épuration (STEP) :** *Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes - La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.*

★ **12 Lagunes :** *Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde.*

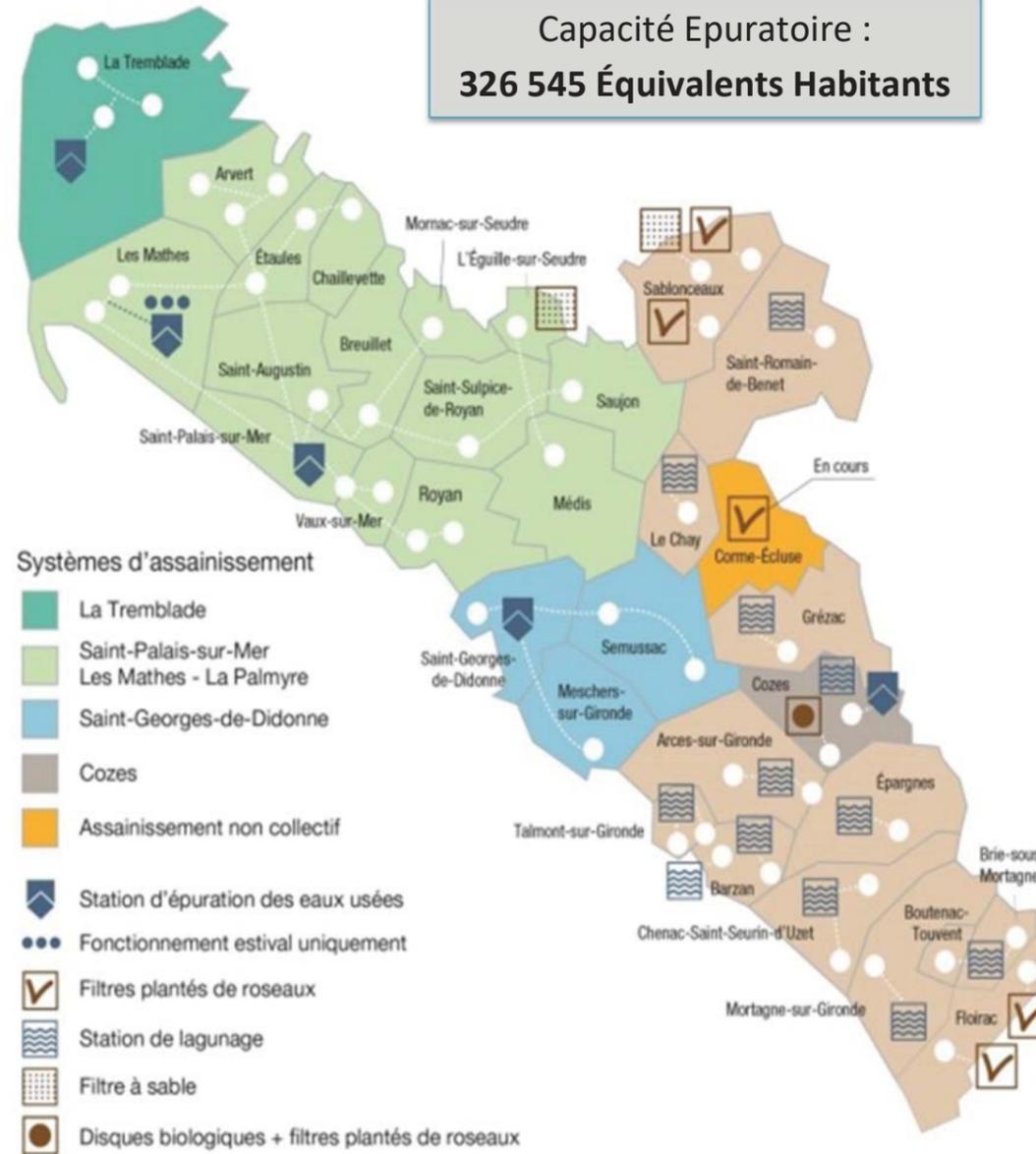


★ **4 Filtres Plantés de Roseaux :** *Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint-André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.*



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Carte des équipements d'assainissement collectif

Capacité Epuratoire :
326 545 Équivalents Habitants



★ **2 Filtres à sable :** *L'Éguille-sur-Seudre/ Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.*



★ **1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux :** *Cozes / Javrezac.*



↳ 5 365 130 m³ d'eaux usées épurées par l'ensemble des ouvrages et 5 766 891 m³ facturés aux abonnés.



↳ 3 508 Tonnes matières sèches de boues valorisées par épandage agricole et compostage. Suivi agronomique des épandages par la Chambre d'Agriculture.



↳ 8 195 m³ de Matières de Vidange des dispositifs d'Assainissement Non Collectif traités par les Stations d'Épuration.

↳ Réutilisation de 249 000 m³ d'eaux traitées pour l'arrosage des Golfs à Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes-La Palmyre (soit l'économie de la consommation annuelle de 4 500 habitants).

↳ Délégation de la gestion des réseaux et des unités de traitement à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

BILAN FINANCIER

Prix pour la collecte et le traitement des Eaux Usées : **2,09 € TTC / m³** (au 1^{er} janvier 2017 sur une base de 120 m³ hors redevance Agence de l'Eau)

↳ Les recettes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Surtaxe Assainissement : | 6 077 042 € |
| PRE et PFAC : | 617 000 € |
| Traitement des matières de vidange : | 14 088 € |
| Primes pour épuration : | 377 031 € |
| Autres : | 7 806 € |

↳ Les dépenses (Travaux) :

Programmation **2017 : 3 168 040 € HT**
Programmation **2018 : 7 671 700 € HT**

FAIT MARQUANT

★ **Validation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA par le conseil communautaire du 17 juillet 2017.**

Au regard des **différentes études complémentaires à mener et des travaux à engager à l'horizon 2030**, le montant total du schéma directeur s'élève à **environ 67,5 millions d'euros HT (hors aides financières) avec notamment :**

- la recherche et la réduction des infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux,
- l'optimisation des périodes de fonctionnement des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (tranches 3 et 4) et des Mathes - La Palmyre (fonctionnement toute l'année),
- la poursuite de la sécurisation des réseaux de transfert intercommunaux des eaux usées,
- des travaux d'aménagements sur les stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et de Saint-Georges-de-Didonne et la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Tremblade,
- la réalisation d'une étude technico-économique détaillée concernant les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Si la parcelle n'est pas desservie par le réseau public alors l'habitation doit être équipée d'un Assainissement Non Collectif en bon état de fonctionnement et correctement entretenu.

5 588 habitations sont concernées.

Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC » :

- l'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves,
- la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes et lors des ventes.

↳ Quelques chiffres :

- **131 nouvelles installations neuves** contrôlées,
- **222 diagnostics de fonctionnement.**

↳ **2 redevances** pour service rendu à savoir :

- **90 €** pour le contrôle des **installations neuves** ;
- **50 €** pour la vérification du fonctionnement des **installations existantes.**



★ Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

Tél : 05 46 22 19 20 www.agglo-royan.fr Mail : contact@agglo-royan.fr

★ Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER

Tél : 05.81.31.85.01.

Urgences et dépannages (24h/24 et 7j/7) : 05.81.91.35.02.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées

Exercice 2017

